



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/48/270  
6 août 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-septième session  
Points 73 d) et e) de  
l'ordre du jour provisoire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relatif aux activités de l'Institut (voir annexe I) et le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut (voir annexe II).

---

\* A/48/150.

ANNEXE I

Rapport du Directeur relatif aux activités de l'Institut  
pour la période juillet 1992-juin 1993

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 5	4
II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL . . . . .	6 - 11	5
III. ACTIVITES EN COURS . . . . .	12 - 21	6
A. Lettre de l'UNIDIR . . . . .	12 - 14	6
B. Programme de bourses et de stages . . . . .	15 - 16	6
C. Conceptions nationales de la sécurité . . . . .	17 - 19	6
D. Base de données informatisées pour l'information et la documentation . . . . .	20 - 21	7
IV. PROJETS ACHEVES . . . . .	22 - 31	7
A. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace . . . . .	22 - 23	7
B. Mesures de confiance pour la sécurité maritime . . . . .	24	8
C. Régimes de désarmement : enseignement des traités de paix et des traités de l'après-guerre conclus au XXe siècle . . . . .	25	8
D. Aspects économiques du désarmement . . . . .	26	8
E. Armes chimiques . . . . .	27	8
F. Doctrines stratégiques et dissuasion nucléaire : problèmes et perspectives des années 90 . . . . .	28	9
G. Conférence des instituts de recherche au Moyen-Orient : conception de la sécurité et du désarmement au Moyen-Orient et état de la recherche . . . . .	29 - 30	9
H. START et le désarmement nucléaire . . . . .	31	9
V. PUBLICATIONS . . . . .	32 - 34	10

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
VI. PROJETS EN COURS . . . . .	35 - 41	12
A. Désarmement : respect et application des accords	35	12
B. La sécurité européenne dans les années 90 : nouveaux défis et perspectives . . . . .	36 - 39	12
C. Systèmes avancés de poursuite sol-espace : aspects politiques, techniques et économiques .	40 - 41	13
VII. RELATIONS EXTERIEURES . . . . .	42 - 43	13
VIII. CONCLUSION . . . . .	44 - 46	13

## I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui existe depuis le 1er octobre 1980, est un organisme autonome créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979 dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et les questions connexes, de sécurité internationale en particulier, et travaillant en liaison étroite avec le Bureau des affaires de désarmement.

2. Le statut de l'Institut a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984.

3. Le statut prévoit que l'Institut travaille sur la base des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée), et que ses travaux ont pour objet :

a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les Etats et vers le développement économique et social de tous les peuples;

b) De permettre à tous les Etats de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement;

c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à des niveaux progressivement inférieurs d'armements, nucléaires en particulier, par des études et des analyses objectives et concrètes;

d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent, et d'encourager des initiatives pour de nouvelles négociations.

4. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 6 de sa résolution 39/148 H et du paragraphe 6 de sa résolution 45/62 G du 4 décembre 1990, par lesquelles elle a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de ce dernier. Le présent rapport porte sur la période allant du mois de juillet 1992 au mois de juin 1993<sup>a</sup>.

5. Les activités du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut, font l'objet d'un rapport séparé (voir annexe II au présent document).

## II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL

6. L'Institut a un personnel très peu nombreux qui comprend actuellement un directeur, un directeur adjoint et deux agents des services généraux. Pour la réalisation des projets inscrits à son programme de recherche, il a surtout recours à des engagements à court terme. Cette méthode de recrutement, qui est adaptée au programme de recherche et conçue en fonction des projets, permet de s'assurer et d'utiliser les services de spécialistes réputés venant aussi bien du système des Nations Unies que de l'extérieur. Elle a aussi aidé l'Institut à encourager le multilatéralisme dans ses recherches en développant ses relations et en multipliant les contacts avec d'autres instituts et des experts indépendants de différentes régions du monde. Les ressources des services de l'ONU sont pleinement mises à profit pour assurer la coordination, l'économie et la rentabilité.

7. M. Jayantha Dhanapala, Directeur de l'Institut depuis le 1er juillet 1987, a terminé son mandat le 1er juillet 1992. Conformément au paragraphe 1 de l'article IV du statut de l'Institut, et après consultation avec le Conseil d'administration, M. Sverre Lodgaard a été nommé Directeur par le Secrétaire général et il est entré en fonctions le 1er novembre 1992. Le Directeur adjoint a occupé le poste de directeur par intérim du 1er juillet au 30 octobre 1992.

8. Dans le cadre de son programme de recherche approuvé, et pour en assurer l'application, l'Institut loue les services d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, ou établit avec eux des relations de collaboration. Il se met en rapport avec les personnes qu'il juge qualifiées pour participer à ses différents projets de recherche, délimite le cadre de la recherche et examine ensuite le travail de l'auteur avant sa mise au point définitive, sa publication et sa diffusion. Des groupes composés de personnalités connues pour leur compétence et leur expérience peuvent être constitués pour la conduite de projets de recherche afin qu'ils soient réalisés suivant une démarche pluridisciplinaire et tiennent compte des différents courants de pensée.

9. La procédure suivie pour l'élaborer et la mettre au point est exposée dans chacune des études publiées par l'Institut pour faire comprendre au lecteur que, même si elle a été effectuée dans le cadre du programme de l'Institut et à son initiative, seul l'auteur est responsable de son contenu. Néanmoins, sans prendre parti sur les points de vue exprimés par les auteurs, l'Institut garde la responsabilité de la décision de publier et diffuser les divers travaux.

10. Les contributions volontaires d'Etats et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Une subvention au titre du coût des postes du Directeur et du personnel est imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément aux dispositions du statut de l'Institut.

11. Au cours de la période considérée, les pays et institutions ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, qui sont utilisées pour financer son programme de travail pour 1993 : Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Malte, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Sri Lanka, Suède, Suisse, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, la Fondation Ford, la Fondation Volkswagen et

l'Institute of Peace (Etats-Unis). L'UNIDIR saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à ces pays et à ces organismes pour leurs contributions.

### III. ACTIVITES EN COURS

#### A. Lettre de l'UNIDIR

12. La publication de la Lettre de l'UNIDIR s'est poursuivie comme moyen de maintenir et de développer la coopération entre les instituts de recherche sur le désarmement, la sécurité internationale et d'autres domaines connexes, et comme source d'information.

13. Quatre numéros ont été publiés durant la période considérée. Les questions examinées portaient sur les thèmes suivants : a) désarmement, environnement et sécurité (No 18, juin 1992); b) aspects économiques du désarmement (No 19, septembre 1992); c) convention sur les armes chimiques (No 20, décembre 1992); d) recherche au Moyen-Orient (No 21, mai 1993); un numéro spécial a été distribué par avance, à l'occasion de la Conférence des Instituts de recherche du Moyen-Orient de l'UNIDIR.

14. Les trois autres numéros pour 1993 seront consacrés aux questions suivantes : a) les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) et le désarmement nucléaire, b) les conceptions de la sécurité et c) instauration et maintien de la paix.

#### B. Programme de bourses et de stages

15. Le programme ordinaire de bourses de l'Institut permet à des chercheurs de pays en développement d'entreprendre des recherches sur le désarmement à l'Institut. Les boursiers de recherche ont continué, par leurs travaux, à apporter une contribution importante. En 1992-1993, l'Institut a accueilli comme boursiers de recherche M. Mir Javar Ghaemieh (République islamique d'Iran), M. Solomon M. Nkiwane (Zimbabwe), M. Miguel Angel Guerrero Lechon (Mexique) et M. Yong-Sup Han (République de Corée). Une contribution spéciale de la Finlande a permis d'étendre le programme et d'accueillir également M. Kliava Ilgvars (Lettonie) comme boursier de recherche en 1992.

16. L'Institut a également accueilli plusieurs stagiaires et chercheurs venus d'Allemagne, de Belgique, du Canada, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de Finlande, de France, de Roumanie et de Suisse.

#### C. Conceptions nationales de la sécurité

17. Le projet relatif aux conceptions nationales de la sécurité des Etats est depuis plusieurs années un élément permanent du programme de travail de l'Institut. L'intention initiale était de publier une série d'études concises, de 30 à 40 pages chacune, établies par des experts des divers Etats et présentant les traits fondamentaux de ces conceptions. Fidèle à ce mode de présentation, l'Institut a publié des études relatives aux conceptions nationales de la sécurité des pays suivants : Yougoslavie, Belgique, Autriche, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique et Chine, par ordre chronologique.

18. Cette série, rédigée de manière systématique, peut beaucoup faciliter la compréhension des politiques nationales et permet de mieux apprécier le comportement particulier de chaque Etat dans un contexte plus général. Elle expliquerait aussi certaines des difficultés rencontrées dans le cours des négociations sur le désarmement. Un objectif commun au monde entier, comme le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, est adapté de diverses manières en fonction de la conception que se fait chaque Etat de sa sécurité.

19. L'Institut a remanié et étoffé la présentation et la structure de ces monographies pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs du projet sans avoir un caractère exclusivement descriptif. Des études sur un certain nombre de pays sont en cours avec la collaboration d'auteurs qualifiés qui ont participé à un atelier organisé par l'Institut en 1989 afin d'échanger leurs vues sur les méthodes de recherche et les différentes manières dont ils conçoivent leur travail. Des études sur la Nouvelle-Zélande, l'Argentine et Sri Lanka ont été publiées dans cette série. Un nouveau projet consacré aux conceptions et aux doctrines de la Russie sur la sécurité est en cours.

D. Base de données informatisée pour l'information et la documentation

20. Un logiciel spécial destiné à une base de données sur les instituts de recherche a été mis au point par le service de la base de données informatisée pour l'information et la documentation en matière de désarmement. L'un des premiers produits de la base de données sur les instituts de recherche est la publication d'une version actualisée et refondue de la publication de l'UNIDIR intitulée "Repertory of Disarmament Research" (1982), qui contient des renseignements sur les activités (projets de recherche, publications, etc.) des instituts de recherche du monde entier. La base de données, qui est périodiquement mise à jour, est par ailleurs très précieuse à l'Institut dans le cadre des efforts qu'il fait pour entretenir et développer la coopération entre les instituts de recherche et elle permet d'avoir rapidement connaissance des activités en cours dans le domaine de la recherche sur le désarmement.

21. Le système a été conçu de façon à ce que cette extension de la base de données puisse se faire sans grands changements (c'est-à-dire modules logiciels plus nombreux et ordinateurs plus puissants) à la configuration du logiciel et du matériel. Il est en outre prévu d'organiser la recherche et l'extraction en direct des documents et autres informations.

IV. PROJETS ACHEVES

A. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace

22. Ce projet analyse les répercussions que peuvent avoir les techniques spatiales sur la limitation des armements et le désarmement, en particulier sur les mesures visant à accroître la sécurité internationale. La recherche a été axée sur trois aspects distincts des techniques spatiales, à savoir la prolifération des techniques de lancement, l'accès aux satellites de reconnaissance et de navigation permettant d'autres applications spatiales de soutien militaire, et le développement potentiel d'armes spatiales. Ce projet a porté en outre sur le débat concernant les ententes et les arrangements

institutionnels récents susceptibles de renforcer la sécurité internationale ainsi que sur l'effet stabilisateur possible de la surveillance et de la vérification.

23. Les résultats de ces recherches ont été publiés et serviront de base à un prochain congrès de l'Institut consacré aux problèmes liés au transfert des techniques spatiales à double capacité. Ce congrès examinera en particulier l'avenir des régimes de contrôle ainsi que les arrangements légaux multilatéraux qui seraient aptes à assurer la coopération dans le domaine de l'espace et à réduire les usages militaires des techniques spatiales.

#### B. Mesures de confiance pour la sécurité maritime

24. Ce projet de recherche porte sur les mesures de confiance applicables à la sécurité maritime. Il analyse les accords en vigueur et l'état des négociations internationales sur la question et étudie les mesures de confiance qui pourraient être négociées à l'avenir et leur rapport avec le droit de la mer, la limitation des armements et le désarmement. Il tient compte des conclusions de deux séminaires organisés sur ce thème, au Danemark et en Bulgarie, par le Bureau des affaires de désarmement. La dernière réunion du Groupe d'experts chargé de ce projet s'est tenue en mai 1992 à Tunis, avec l'aimable coopération du Ministère tunisien de la défense (voir sect. V).

#### C. Régimes de désarmement : enseignement des traités de paix et des traités de l'après-guerre conclus au XXe siècle

25. Ce projet examine la façon dont la question du désarmement a été abordée dans les traités de paix et les accords relatifs à la cessation d'hostilités. L'analyse systématique des clauses de ces traités relatives au désarmement et aux mécanismes de vérification, ainsi que des modalités de leur application et de la pratique en la matière permet d'en tirer des leçons pour les négociations en cours et futures (Ibid.).

#### D. Aspects économiques du désarmement

26. Au paragraphe 7 de sa résolution 45/62 G, du 4 décembre 1990, l'Assemblée générale a demandé à l'Institut "d'élaborer avec l'assistance d'experts indépendants un rapport de recherche sur les aspects économiques du désarmement" qui lui serait présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général lors de sa quarante-septième session. Le projet a été exécuté en 1991 et 1992, avec la participation d'un consultant et d'un groupe de huit experts, le financement étant assuré par le budget ordinaire de l'Organisation et des contributions volontaires. Deux réunions d'experts se sont tenues à Genève. Le rapport final a été présenté à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale (A/47/346, annexe), qui s'y est référée dans sa résolution A/47/54 F du 9 décembre 1992 (Ibid.).

#### E. Armes chimiques

27. Etant donné l'importance que la communauté internationale attache à la question des armes chimiques, et dans le cadre de l'élaboration de la Convention sur les armes chimiques, l'UNIDIR a poursuivi ses recherches dans ce domaine. On s'est efforcé en particulier de déterminer s'il y avait interdépendance des



Etats dans les domaines des armements et du désarmement chimiques et si celle-ci était une condition de la coopération internationale dans ce domaine. Le projet recense en outre les facteurs favorisant ou entravant le désarmement chimique et offre un cadre pour l'examen des questions et des propositions qui se feront jour ultérieurement. Il se fonde sur l'analyse dynamique de la façon dont les régimes sont élaborés (Ibid.).

F. Doctrines stratégiques et dissuasion nucléaire : problèmes et perspectives des années 90

28. A la suite de la transformation des relations Est-Ouest, des mutations politiques survenues en Europe et de la signature de nouveaux accords de désarmement, on a assisté à une révision radicale des doctrines stratégiques établies qui reposaient sur des perceptions dépassées. Afin de soumettre à une analyse rigoureuse les nouvelles conceptions, d'étudier la possibilité d'en faire des doctrines stratégiques de nature à renforcer la sécurité commune et de donner une portée mondiale au débat, l'Institut a organisé un colloque sur les problèmes et les perspectives actuelles de la dissuasion nucléaire. Une quarantaine de hauts fonctionnaires, de diplomates, d'experts et d'universitaires de différents pays se sont réunis à Paris en décembre 1992. Les participants ont étudié de près des questions telles que la dissuasion minimale, la prolifération et la non-prolifération. L'Institut publiera prochainement une étude reprenant les communications présentées au colloque ainsi que le compte-rendu des débats.

G. Conférence des instituts de recherche au Moyen-Orient : conception de la sécurité et du désarmement au Moyen-Orient et état de la recherche

29. Afin de promouvoir la coopération entre les instituts de recherche sur le désarmement, l'Institut a organisé des conférences mondiales à leur intention. Encouragé par leur succès, l'UNIDIR a organisé une série de conférences régionales en vue d'assurer une plus large participation des instituts de recherche et d'axer leurs travaux sur la problématique régionale. La première conférence régionale, consacrée à l'Afrique, a eu lieu en 1990. La deuxième, consacrée à l'Amérique latine et aux Caraïbes, s'est tenue en décembre 1991. La conférence des instituts d'Asie et du Pacifique s'est tenue à Beijing en mars 1992. La quatrième conférence régionale a été organisée au Caire les 18 et 19 avril 1993, avec la coopération des autorités égyptiennes et de l'Institut d'études diplomatiques.

30. Les participants ont débattu des diverses conceptions de la sécurité et des conceptions régionales du désarmement, ainsi que de l'état de la recherche et des moyens d'améliorer la coopération entre différents instituts. Les participants étaient des chercheurs, des experts et des universitaires de différents pays du Moyen-Orient ainsi qu'un petit nombre de spécialistes extérieurs à la région. Les communications présentées à la Conférence et un résumé des débats seront publiés (Ibid.).

H. START et le désarmement nucléaire

31. L'application des accords START I et START II (signé le 3 janvier 1993), et du Protocole de Lisbonne posent un certain nombre de problèmes d'ordre

technique, économique et politique. Une table ronde consacrée à ces problèmes a été organisée à Genève le 22 mars 1993. On s'est interrogé sur la façon dont les problèmes rencontrés lors de l'application de START influent, de façon générale, sur les mesures prises en matière de non-prolifération des armes nucléaires et sur ce que sera l'évolution de la situation dans ce domaine. Des diplomates et des universitaires en poste à Genève ont été invités à participer à la table ronde. Le numéro de juin/juillet 1993 de la Lettre de l'UNIDIR sera consacré à ce thème et s'inspirera largement des interventions et des débats.

#### V. PUBLICATIONS

32. Les études réalisées par l'Institut sont publiées et largement diffusées; elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques et aux milieux internationaux de la recherche et mises en vente à la section des ventes de l'ONU et à d'autres points de vente. L'UNIDIR publie également les travaux réalisés par les chercheurs de l'Institut dans le cadre de son programme de travail. Ils sont diffusés de la même manière que les études. Le troisième volet du programme de publication de l'UNIDIR est la Lettre trimestrielle.

33. Aux termes d'accords conclus par l'Institut, certaines études sont maintenant publiées en anglais et diffusées par des maisons d'édition.

34. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a fait paraître les publications suivantes :

##### Etudes

a) Disarmament and Limitation of Armaments: Unilateral Measures and Policies, Proceedings of the Paris Conference, 24 January 1992, par Serge Sur (ed.), 1992, 94 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.23; également publié en français sous le titre : Désarmement et limitation des armements : Mesures et attitudes unilatérales, Actes de la Conférence de Paris, 24 janvier 1992, sous la direction de Serge Sur, 1992, 103 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.92.0.23;

b) Conference of Research Institutes in Asia and the Pacific, Proceedings of the Beijing (China) Conference, 23-25 March 1992, 1992, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.29;

c) Maritime Security: The Building of Confidence, par Jozef Goldbalt (ed.), 1992, 163 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.31;

d) Towards 1995: The Prospects for Ending the Proliferation of Nuclear Weapons, par David Fischer, 1992, 292 pages, publié pour l'UNIDIR par Dartmouth Publishing Company (Royaume-Uni);

e) From Versailles to Baghdad: Post-War Armament Control of Defeated States, par Fred Tanner (ed.), 1992, 264 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.26;

f) Security of Third World Countries, par Jasjit Singh et Thomas Bernauer (eds.), 1993, 168 pages, publié pour l'UNIDIR par Dartmouth Publishing Company (Royaume-Uni);

g) Regional Approaches to Disarmament, Security and Stability, par Jayantha Dhanapala (ed.), 1993, 282 pages, publié pour l'UNIDIR par Dartmouth Publishing Company (Royaume-Uni);

h) Economic Aspects of Disarmament: Disarmament as an Investment Process, par Keith Hartley, 1993, 91 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.93.0.3; également paru en français sous le titre : Aspects économiques du désarmement : Le désarmement en tant qu'investissement, par Keith Hartley, 1993, 104 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.93.0.3. (Cette publication est également disponible en tant que document de l'Assemblée générale (A/47/346, annexe);

i) Non-military Aspects of Security - A Systems Approach, par Dietrich Fischer, 1993, 222 pages, publié pour l'UNIDIR par Dartmouth Publishing Company (Royaume-Uni);

j) Conference of Latin American and Caribbean Research Institutes, Proceedings of the São Paulo Conference, 2-3 December 1991, par Péricles Gasparini Alves (ed.), 1993, 202 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.93.0.8;

k) The Chemistry of Regime Formation: Explaining International Cooperation for a Comprehensive Ban on Chemical Weapons, par Thomas Bernauer, 1993, 473 pages, publié pour l'UNIDIR par Dartmouth Publishing Company (Royaume-Uni);

#### Travaux de recherche

l) The Non-Proliferation Treaty: How to Remove the Residual Threats, par Jozef Goldblat, Research Paper No 13, 1992, 36 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.25; également paru en français sous le titre : Le Traité sur la non-prolifération : Comment parer les menaces, par Jozef Goldblat, Travaux de recherche No 13, 1993, 40 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.92.0.25;

m) Ukraine's Non-Nuclear Option, par Victor Batiouk, Travaux de recherche No 14, 1992, 34 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.28;

n) Access to Outer Space Technologies: Implications for International Security, par Péricles Gasparini Alves, Travaux de recherche No 15, 1992, 160 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.30;

o) Regional Security and Confidence-Building Processes: The Case of Southern Africa in the 1990s, par Solomon M. Nkiwane, Travaux de recherche No 16, 1993, 57 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.93.0.6;

p) Technical Problems in the Verification of a Ban on Space Weapons, par Stanislav Rodionov, Travaux de recherche No 17, 1993, 104 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.93.0.12;

Lettre de l'UNIDIR

q) Lettre de l'UNIDIR No 18, June/juin 1992, Disarmament - Environment - Security/Désarmement - Environnement - Sécurité, 52 pages;

r) Lettre de l'UNIDIR No 19, September/septembre 1992, Economic Aspects of Disarmament/Aspects économiques du désarmement, 66 pages;

s) Lettre de l'UNIDIR No 20, December/décembre 1992, The Chemical Weapon Convention/La Convention sur les armes chimiques, 100 pages;

t) Lettre de l'UNIDIR No 21, March/mars 1993, Research in the Middle East/La recherche au Proche et Moyen-Orient, 70 pages.

VI. PROJETS EN COURS

A. Désarmement : respect et application des accords

35. Ce projet fait suite aux travaux de l'UNIDIR sur la vérification. Il étudie les cas reconnus de non-respect des traités ou d'instruments et analyse les options qui s'offrent aux parties dans de telles situations. Le projet de recherche, qui porte essentiellement sur les accords en vigueur, examine la nature des violations éventuelles, leur gravité, leurs conséquences pour la sécurité et envisage, à partir de là, les mesures ou sanctions les plus indiquées. Il avance également des propositions en vue de l'application et du respect des traités de désarmement. Un colloque sera organisé à Genève, en août 1993, à l'intention d'une trentaine de participants de spécialités et d'origines différentes. Une étude de recherche sera ensuite publiée.

B. La sécurité européenne dans les années 90 : nouveaux défis et perspectives

36. Un processus paneuropéen en matière de sécurité a été engagé, notamment après la signature, en novembre 1990, du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FACE) et de la Charte de Paris.

37. Cependant, de nouveaux défis se présentent : guerres civiles et conflits entre pays, instabilité politique, difficultés économiques, poussées nationalistes, exodes - qui ont un effet perturbateur sur le continent. Le passage d'un système politique et économique à un autre ne se fait pas sans problèmes. Les mutations en cours menacent la stabilité de plusieurs Etats mais aussi du continent en général. Elles créent également de nouvelles difficultés dans les relations entre Etats européens en matière de sécurité, notamment dans le domaine militaire et sur le plan du désarmement.

38. Le projet a pour but d'évaluer les perspectives en matière de sécurité européenne, d'analyser les différents types de problèmes qui se posent sur le plan de la sécurité, d'examiner les moyens dont disposent les Etats européens pour les résoudre aussi bien à l'échelon national que multinational et

international et d'avancer des idées et des propositions pour l'utilisation, le renforcement ou l'amélioration des mécanismes existants.

39. Deux consultants principaux ont été nommés par l'UNIDIR. Plusieurs experts ont été invités à établir des études techniques sur des questions précises (telles que la démographie et l'immigration, la transition économique, les minorités, etc.); ces études seront publiées séparément. Une réunion du groupe d'experts aura lieu à Genève en septembre 1993, et le rapport final devrait être établi à la fin de 1993.

C. Systèmes avancés de poursuite sol-espace : aspects politiques, techniques et économiques

40. Ce projet complète la série de rapports de recherche de l'UNIDIR consacrés aux techniques de pointe utilisées à des fins de surveillance et de vérification. Il analyse les systèmes actuels et futurs de poursuite sol-espace et examine les conséquences politiques, les moyens techniques et les incidences économiques liés à la mise au point et à l'exploitation de ces techniques, en vue notamment de la vérification des accords relatifs à l'espace.

41. Un groupe d'experts est en train d'être formé par l'UNIDIR; il devrait se réunir pour la première fois en septembre 1993 au Centre Algonquin de poursuite spatiale, au Canada. Les experts se pencheront notamment sur les différentes techniques de poursuite spatiale et sur leurs incidences économiques, ainsi que sur le cadre de leur éventuelle utilisation. La réunion sera suivie d'une simulation en temps réel d'une opération de poursuite dans l'espace.

VII. RELATIONS EXTERIEURES

42. L'Institut a continué à maintenir une étroite collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, assurant de ce fait la complémentarité et la coordination de leurs activités. Il a également continué à coopérer avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies s'occupant des questions de désarmement et de sécurité internationale.

43. Plusieurs aspects des activités de l'UNIDIR ont contribué au développement de ses relations avec d'autres instituts de recherche, par exemple le recours à leurs services pour appliquer son programme de recherche et la publication de la Lettre trimestrielle. Le Directeur et le Directeur adjoint ont accepté des invitations à prendre la parole dans des universités et des instituts avec lesquels l'UNIDIR entretient des rapports. Le personnel de l'Institut a également publié dans des revues internationales des articles sur les questions de désarmement. L'UNIDIR a également accueilli un certain nombre de visiteurs représentant des gouvernements, des organisations et des instituts dont certains ont participé à des séminaires organisés à l'intention du personnel de l'Institut.

VIII. CONCLUSION

44. L'Institut exprime sa gratitude à l'Organisation des Nations Unies à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève pour l'appui administratif et autre qu'ils lui ont apporté aux termes de l'article IX de son statut.

45. La campagne de collecte de fonds de l'UNIDIR se poursuit avec vigueur notamment auprès des fondations publiques et privées. Il est essentiel que la subvention imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément à l'article VII du statut de l'UNIDIR, soit maintenue. Le caractère mixte du financement envisagé dans le statut de l'Institut lui garantit son indépendance et son autonomie et un apport de fonds plus soutenu et plus régulier lui permettra de poursuivre son expansion.

46. L'Institut continue de s'acquitter du mandat que lui confère son statut.

Note

<sup>a</sup> Pour les précédents rapports sur les activités de l'Institut, voir A/38/475, annexe; A/39/553, annexe; A/40/725, annexe; A/41/676, annexe; A/42/607, annexe; A/43/687, annexe; A/44/421, annexe; A/45/392, annexe; A/46/334, annexe et A/47/345, annexe.

ANNEXE II

Rapport du Conseil consultatif pour les questions de  
désarmement en sa qualité de Conseil d'administration  
de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur  
le désarmement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT . . . . .	1 - 3	16
II. PROJET DE BUDGET ANNUEL POUR 1994 . . . . .	5 - 10	16
III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1994 . . . . .	11 - 12	19

I. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES  
POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Directeur a rendu compte au Conseil des activités de l'Institut et de l'exécution de son programme de travail.

2. Le Conseil a approuvé le rapport que le Directeur devait présenter à l'Assemblée générale (voir annexe I au présent document) et s'est félicité de la remarquable productivité de l'Institut. Le Conseil a souhaité une chaleureuse bienvenue au nouveau directeur de l'Institut, M. Sverre Lodgaard, qui a été nommé à son nouveau poste le 1er novembre 1992, à la suite de consultations avec le Conseil. Le Conseil a également exprimé sa satisfaction au Directeur adjoint, M. Serge Sur, pour la compétence avec laquelle il avait dirigé l'Institut pendant la période de transition qui avait précédé la nomination du nouveau directeur. Il a en outre rendu un hommage prononcé au personnel de l'Institut pour son efficacité et sa compétence.

3. Le Conseil s'est réjoui des efforts déployés par le Directeur pour accroître le volume des contributions volontaires destinées aux projets de recherche et a pris note des bons résultats obtenus à ce jour. Par ailleurs, le Conseil a déclaré que la subvention annuelle inscrite au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies continuerait d'être une condition de l'indépendance et de la viabilité financière de l'Institut.

II. PROJET DE BUDGET ANNUEL POUR 1994

5. Le Conseil a examiné le projet de budget de l'Institut pour 1994. Il était saisi du projet de programme de travail et du projet de budget, ainsi que des observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

6. Le Conseil a été informé qu'au 11 juin 1993, le montant estimatif des contributions volontaires que l'Institut était assuré de recevoir s'établissait comme suit :



Donateurs	Contributions	Montant en monnaie locale	Montant en dollars des Etats-Unis
a. Contributions versées (79 000 dollars des Etats-Unis)			
Brésil	Versées		2 000
Espagne	Versées		18 000
Grèce	Versées		7 000
Luxembourg	Versées		2 000
Norvège	Versées		50 000
b. Contributions annoncées (464 700 dollars des Etats-Unis)			
Australie	Annoncées	20 000 dollars australiens*	14 200
France	Annoncées		275 600
Norvège	Annoncées		100 000
République de Corée	Annoncées		5 000
Suisse	Annoncées	100 000 francs suisses*	69 900
Total, montant estimatif des contributions volontaires que l'Institut était assuré de recevoir pour l'année 1993			543 700

\* Sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations en mai 1993 (1,41 dollar australien = 1 dollar des Etats-Unis et 1,43 franc suisse = 1 dollar des Etats-Unis).

7. Le Conseil a été informé que l'on prévoyait dans le projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1994-1995, une subvention non renouvelable de 440 000 dollars qui serait versée par l'ONU à l'Institut pour l'exercice 1994-1995. L'objet de cette subvention est défini au paragraphe 2 de l'article VII du statut de l'Institut, qui est ainsi conçu :

"Une subvention visant à couvrir les dépenses relatives au Directeur et au personnel de l'Institut peut être imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le montant effectif de toute subvention... peut être inférieur au montant équivalant à la moitié des recettes que l'Institut est sûr de recevoir sous forme de contributions volontaires pour l'année pour laquelle la subvention est demandée, et ne doit pas dépasser ce montant."

8. Le Conseil recommande qu'une subvention de 220 000 dollars soit imputée sur le budget ordinaire de l'ONU pour 1994. Cette somme, qui est la même depuis 1990, sera inférieure de 51 850 dollars au plafond de 271 850 dollars déterminé conformément au statut.

9. Sous réserve que l'Assemblée générale approuve la subvention proposée, le montant total des recettes de l'UNIDIR pour 1994 devrait s'élever à

1 007 400 dollars, chiffre qui comprend le montant estimatif du solde du Fonds au 31 décembre 1993, soit 277 700 dollars.

10. Le montant total des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses prévues en 1994 (en monnaie convertible) s'établit comme suit :

Dépenses	1994 Montant estimatif (dollars des Etats-Unis)
<b>A. <u>Dépenses directes de programme et d'administration</u></b>	
Personnel temporaire pour les réunions	7,0
Honoraires et frais de voyage des consultants	58,3
Groupes spéciaux d'experts	65,4
Traitements et dépenses communes de personnel	433,9
Contrats de prestation de services individuels	172,8
Programme de bourses (allocations)	60,6
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	32,5
Frais de voyage des boursiers	8,5
Cours de langue	1,0
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	10,0
Location et entretien de matériel	10,5
Abonnements et commandes renouvelables	1,0
Fournitures et accessoires	6,0
Achat de matériel de bureau	—
<b>Total A</b>	<b>867,5</b>
<b>B. <u>Dépenses d'appui au programme</u></b>	
(5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	32,4
<b><u>Montant estimatif total des dépenses</u></b>	
<b>(A + B)</b>	<b>899,9</b>
<b>C. <u>Réserve opérationnelle</u></b>	
(15 % du total de A et de B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	102,0
<b>TOTAL GENERAL A + B + C</b>	<b>1 001,9</b>

### III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1994

11. A sa vingt-quatrième session, le Conseil a examiné de façon approfondie le programme de travail proposé pour 1994. Les membres ont fait des suggestions utiles qui seront prises en considération lors de l'application de celui-ci. Le Conseil a approuvé le programme de travail suivant pour l'Institut en 1994 :

a) Sous-programme 1 : Non-prolifération. Quatre projets seront exécutés dans le cadre de ce sous-programme, dans la perspective notamment de la Conférence de 1995 des Parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :

- i) Politiques nucléaires dans le Nord-Est de l'Asie. Ce nouveau projet peut être la première partie d'un projet plus important sur la sécurité et le désarmement en Asie de l'Est. Le caractère imprévisible des transformations structurelles qui se produisent actuellement, les vieux conflits non résolus et l'accroissement des dépenses militaires créent des conditions où le rôle des armes nucléaires demeure un sujet de préoccupation important;
- ii) Non-prolifération des technologies militaires. Approuvé initialement par le Conseil d'administration en 1992, ce projet examinera la prolifération des technologies militaires (armes nucléaires, armes chimiques, armes biologiques, technologie des missiles, nouvelles armes de destruction de masse) et les moyens de limiter leur transfert. Il abordera des questions telles que les éléments des systèmes sensibles et les technologies d'appui, les questions concernant l'évaluation des renseignements et leurs conséquences sur l'application efficace d'un régime de non-prolifération ainsi que la coopération entre les pays participant aux efforts de non-prolifération. Chaque partie du projet vise à proposer des mesures concrètes pour l'amélioration du régime existant et de nouvelles solutions pour contrôler la diffusion des technologies sensibles;
- iii) Exode des experts militaires de l'ancienne Union soviétique. L'émigration massive des scientifiques, ingénieurs et techniciens de l'ancienne Union soviétique a été l'une des conséquences notoires de son éclatement. Ce nouveau projet examinera l'importance de cette émigration d'un point de vue extérieur, pour les autres pays, et sur le plan intérieur, par rapport aux autres emplois non scientifiques. L'accent sera mis sur les professions et compétences liées à la sécurité nationale et internationale, à savoir les compétences dans les domaines des armes nucléaires, de la puissance nucléaire, des autres techniques à usage militaire et de la détérioration de l'environnement. Ce projet examinera la situation actuelle des institutions qui ont été mises en place pour régler ce problème ainsi que les options qui permettront de renforcer la sécurité nationale et internationale;
- iv) Assurances concernant la sécurité des Etats non nucléaires. Dans le cadre de ce nouveau projet, la question des assurances concernant la sécurité des Etats non nucléaires sera réexaminée compte tenu des

nouveaux problèmes et possibilités qui sont apparus depuis la fin de la guerre froide.

b) Sous-programme 2 : Vérification, respect et mise en application. Deux projets seront exécutés dans le cadre de ce sous-programme.

- i) Systèmes avancés de poursuite sol-espace. Initialement approuvé par le Conseil en 1992, ce projet continuera et complétera la série d'études de l'Institut sur les techniques de pointe utilisées dans le suivi et la vérification. Le rapport, qui contiendra une évaluation technique des systèmes de poursuite sol-espace ainsi qu'un examen de leur utilité pour accroître la confiance, sera élaboré par un groupe d'experts qui se réunira deux fois, la première fois au Canada à l'automne 1993;
- ii) Organisations internationales de vérification. Ce projet sur les organisations internationales de vérification spécialisées dans le désarmement et la sécurité internationale se poursuivra en 1994. Il analyse le rôle que les organisations internationales jouent dans ce domaine et examine les possibilités et propositions visant à améliorer leurs activités.

c) Sous-programme 3 : Désarmement et règlement des conflits

- i) Examen de l'aspect "désarmement" des activités de gestion des conflits menées par l'ONU ou bénéficiant de son appui. Ce nouveau projet vise à examiner systématiquement l'aspect "désarmement" des activités de gestion des conflits menées par l'Organisation des Nations Unies ou bénéficiant de son appui. On examinera cinq tentatives de désarmement des parties aux hostilités qui ont fait l'objet d'accords ou qui ont été imposées par la communauté internationale dans le cadre du règlement de conflits régionaux et internes au Cambodge, en Somalie, dans l'ancienne Yougoslavie, en Angola et en Namibie, et en El Salvador et au Nicaragua. Les questions examinées sont les suivantes : 1) les conditions d'insertion dans les accords contenant des dispositions relatives au désarmement des factions; 2) les modalités de désarmement des factions en cas de guerre civile; 3) comment contrôler et couper les voies d'approvisionnement extérieures; 4) comment entraîner et équiper les militaires qui désarmeront les factions en conflit; 5) les mécanismes de vérification à appliquer; 6) le rôle de la police dans le maintien de l'ordre public en période de transition; 7) les modalités de règlement des différends. Ce projet pourrait également aborder la question plus générale de la démobilisation des forces armées.

d) Sous-programme 4 : Espace

Accès plus large aux techniques spatiales à usage militaire : Répercussions sur la sécurité internationale. Il s'agit d'un projet continu qui examinera les conséquences sur le plan de la sécurité internationale et du désarmement de la diffusion des capacités et techniques spatiales.

- e) Sous-programme 5 : Conceptions de la sécurité. Trois projets seront exécutés dans ce sous-programme :
- i) Conceptions et doctrines russes de la sécurité. L'Institut publie depuis plusieurs années des études sur les conceptions nationales de la sécurité. Le prochain rapport de la série examinera les conceptions et les doctrines russes sur la question, et notamment les relations militaires entre les Etats de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), la démarche de la Russie face aux conflits larvés et le rôle de ce pays dans les nouveaux dispositifs européens de sécurité;
  - ii) Problèmes de sécurité et positions des nouveaux Etats d'Europe et d'Asie centrale. Ce nouveau projet comprendra un colloque sur les problèmes de sécurité et les positions des nouveaux Etats d'Europe et d'Asie Centrale qui vise à faire connaître à ces Etats assez dissimilaires leurs préoccupations respectives en matière de sécurité. Le colloque a donc des objectifs tant éducatifs que pratiques;
  - iii) La sécurité des petits Etats. Ce projet continue un sous-programme existant concernant les problèmes de sécurité des petits Etats faiblement peuplés. Cette étude comparative analysera les conceptions traditionnelles de la sécurité nationale et les conceptions nouvelles qui pourraient se révéler mieux adaptées. Elle sera effectuée par un consultant et plusieurs experts de régions telles que le Golfe, l'Asie et l'océan Pacifique, l'océan Indien et les Caraïbes.
- f) Sous-programme 6 : Questions concernant la sécurité régionale. Trois projets seront exécutés dans ce sous-programme.
- i) Accroissement de la confiance au Moyen-Orient. Dans le cadre de ce nouveau projet, un groupe d'experts sur les mesures visant à accroître la confiance et la sécurité au Moyen-Orient sera créé. A la lumière de l'expérience de l'Europe dans ce domaine, et en prenant comme point de départ la situation au Moyen-Orient, il sera chargé d'élaborer des mesures visant à accroître la confiance et la sécurité pour toute la région. En même temps des mesures présentant un intérêt particulier pour des groupes d'Etats plus petits pourront être examinées;
  - ii) Eurasie : Eléments d'une nouvelle réflexion géopolitique. Dans le cadre de ce nouveau projet, il est proposé de tenir un colloque en 1994, en Turquie, sur les questions extrêmement importantes de la sécurité et de la coopération sur le nouvel échiquier de la mer Noire et de la Méditerranée. A certains égards ce colloque sera la continuation de la conférence organisée en 1991 à Rhodes (Grèce) par l'Institut sur la sécurité dans les Balkans;
  - iii) L'avenir des relations transatlantiques. Ce nouveau projet comprendra une conférence sur l'avenir des relations transatlantiques, qui se tiendra en Normandie à l'occasion du cinquantième anniversaire du débarquement. De façon générale, on y abordera la question de la restructuration des relations transatlantiques et de la place des systèmes de sécurité régionale dans la sécurité collective.

g) Sous-programme 7 : Coopération avec et entre les instituts de recherche. Deux projets seront exécutés dans le cadre de ce sous-programme.

- i) Maintien et développement de la base de donnée informatisée pour l'information et la documentation. Dans le cadre de ce projet en cours, l'Institut mettra à jour et développera sa base de données informatisée pour l'information et la documentation. La base de données de l'Institut, qui contient un millier de références, sera accessible au cours de 1993. Elle fournira des données biographiques et des sources, sur papier ou sur disquette, avec accès électronique;
- ii) Lettre de l'UNIDIR. L'Institut continuera de publier sa lettre trimestrielle pour établir, développer et institutionnaliser les contacts avec les instituts de recherche et les experts, tout en permettant aux Etats Membres, notamment aux pays en développement, d'accéder plus facilement à l'information sur le désarmement.

h) Sous-programme 8 : Programme de bourses de recherche de l'Institut. Le programme de bourses de recherche de l'Institut pour les chercheurs des pays en développement est en expansion. Alors que dans le passé les chercheurs n'étaient recrutés que pour une période de trois mois chacun, ils peuvent à présent rester six mois.

12. Le Directeur de l'Institut a également communiqué au Conseil des éléments du programme pour 1995. Celui-ci a approuvé sans réserve les questions qui y figuraient, à savoir l'évolution de la sécurité collective dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies, les questions de sécurité régionale et la non-prolifération, et il a fait un certain nombre de recommandations utiles pour la poursuite de leur analyse.

-----